

# **BILAN DES MESURES PRISES EN 2016-2017**

DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION  
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES  
2016-2018

## COORDINATION

Catherine Lavoie, Direction générale des ressources humaines

## COLLABORATION

Andrée-Anne Haché, Direction des contrats et des ressources matérielles

Manon Galerneau, Direction des communications

Andrew Locatelli, Bureau de coordination du développement durable

## ÉDITION

Conception et réalisation

Direction des communications

Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques

## CONTACT

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer  
avec le Centre d'information du ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**Téléphone :** 418 521-3830  
1 800 561-1616 (sans frais)

**Télécopieur :** 418 646-5974

**Courriel :** [info@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:info@mddelcc.gouv.qc.ca)

**Internet :** [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

## RÉFÉRENCE À CITER

Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques. Bilan des mesures  
prises en 2016-2017 dans le cadre du plan d'action à l'égard des personnes  
handicapées 2016-2018. 6 pages. [En ligne].

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/pa-handicap/index.htm>

(page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal – 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-80065-1 (en ligne)

Tous droits réservés pour tous les pays

© Gouvernement du Québec - 2017

DOMAINE	OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE	SUITES À DONNER
EMBAUCHE ET MOBILITÉ	Méconnaissance du personnel à l'égard de l'employabilité des personnes handicapées	Augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère	Diffuser l'information sur le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) dans l'intranet ministériel.	Information mise en ligne Nombre de consultations Nombre de projets soumis dans le cadre du PDEIPH Manchette publiée	L'information concernant le PDEIPH n'a pas été diffusée dans une manchette. L'envoi d'une note à l'ensemble des gestionnaires du Ministère, en novembre 2016, est le mode de communication qui a été privilégié. Dans cette note, les gestionnaires étaient invités à s'impliquer dans l'intégration en emploi d'une personne handicapée et à soumettre un projet d'emploi dans le cadre du PDEIPH. Un accompagnement personnalisé était offert par la Direction générale des ressources humaines (DGRH) pour s'assurer que les projets d'emploi répondaient aux critères d'admissibilité du programme. Cinq appels de projets d'emploi ont été soumis par les gestionnaires à l'automne 2016. Tous les projets ont été retenus et, de ce nombre, trois ont été financés. En 2016-2017, un projet d'emploi a été réalisé par un participant au PDEIPH (projet soumis à l'automne 2015).	Poursuivre l'accompagnement personnalisé offert aux gestionnaires dans le cadre de l'élaboration de leurs projets d'emploi. S'il y a lieu, inviter les gestionnaires dont le projet n'a pas été retenu à le bonifier afin de le soumettre de nouveau.
			Lors de la dotation des postes, prioriser la référence des personnes appartenant aux groupes cibles, dont les personnes handicapées.	Taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère Nombre d'employés handicapés embauchés dans l'année	Taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère : 2016-2017 : 1,02 % (18 personnes) Employés réguliers embauchés en 2016-2017 : 0 Employés occasionnels embauchés en 2016-2017 : 0 Étudiants et stagiaires embauchés en 2016-2017 : 0	Le Ministère continue de s'assurer que les moyens de sélection sont adaptés aux besoins des personnes handicapées. Poursuivre les actions entreprises pour soutenir l'embauche de personnes appartenant aux groupes cibles, dont les personnes handicapées, notamment en poursuivant les efforts de sensibilisation des gestionnaires.

			Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche de personnes appartenant aux groupes cibles lors de différentes activités offertes par la DGRH (accueil des nouveaux gestionnaires, rôle-conseil et accompagnement, etc.).	Contenu intégré dans certains outils remis aux gestionnaires	Lors de toute demande d'embauche, la DGRH rappelle systématiquement aux gestionnaires l'importance de favoriser l'embauche de personnes appartenant aux groupes cibles, notamment les personnes handicapées.  La réflexion sur l'intégration du contenu en lien avec les personnes handicapées est en cours.	Lors de leur rencontre d'accueil, informer tous les nouveaux gestionnaires par rapport au PDEIPH et à l'accompagnement offert par la DGRH à cet effet.  Poursuivre la réflexion afin d'identifier les outils destinés aux gestionnaires auxquels le contenu pourrait être intégré.
			Outiller et soutenir les gestionnaires lors de l'intégration d'une personne handicapée.	Outils élaborés, approuvés et diffusés	Élaboration des outils en cours	La consultation des gestionnaires qui ont accueilli et intégré une personne handicapée dans leur équipe pourrait être réalisée afin de connaître les besoins spécifiques lors de l'intégration d'une personne handicapée.

DOMAINE	OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE	SUITES À DONNER
<b>INFORMATION ET SENSIBILISATION</b>	Méconnaissance du personnel à l'égard de la réalité des personnes handicapées	Informer le personnel quant aux attitudes qui favorisent l'inclusion et la participation des personnes handicapées	Mener une consultation auprès des personnes handicapées qui travaillent au MDDELCC.	Consultation réalisée	Élaboration de la consultation en cours.  Des échanges entre l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et la répondante ministérielle ont eu lieu à ce sujet au cours de l'année 2016-2017.	Réaliser la consultation, faire le bilan et l'analyse de l'information colligée.  Si de nouveaux obstacles sont identifiés, les intégrer au plan d'action 2018-2020.
		Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des obstacles rencontrés par les personnes handicapées	Élaborer et diffuser une capsule d'information dans l'intranet ministériel.	Capsule publiée	Manchette en cours d'élaboration.	La manchette pourrait être publiée lors de la Journée internationale des personnes handicapées, en décembre 2017.
			Faire connaître le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Manchette publiée	Mise en ligne d'une manchette annonçant la publication du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2018, le 31 mars 2017.	Continuer les efforts de sensibilisation du personnel pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.
			Diffuser l'information lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Manchette publiée	Mise en ligne d'une manchette annonçant la 20 <sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, le 1 <sup>er</sup> juin 2016.	Faire la promotion des activités et des outils rendus disponibles par l'OPHQ (ex. : sondage).

			Publier une manchette invitant le personnel à soumettre des candidatures pour la 5 <sup>e</sup> édition du Prix À part entière.	Manchette publiée	Mise en ligne d'une manchette annonçant le lancement de l'appel de candidatures, le 11 avril 2016.	Faire la promotion des candidatures présentées par le MDDELCC, s'il y a lieu.
			Considérer les personnes handicapées dans l'élaboration ou la révision d'outils ministériels diffusés auprès du public ou des autres ministères et organismes (MO).	Mises à jour effectuées	<p>La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 comporte deux objectifs qui citent les personnes handicapées comme une population concernée par l'intervention souhaitée :</p> <p>Objectif 4.1 : <i>Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables;</i></p> <p>Objectif 7.1 : <i>Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.</i></p> <p>Le Bureau de coordination de développement durable et l'OPHQ ont tenu une rencontre au cours de l'année 2016-2017 afin d'explorer les liens de collaboration possibles en ce qui a trait aux plans d'action à l'égard des personnes handicapées et aux plans d'action de développement durable.</p>	<p>Suivre le nombre d'actions liées aux objectifs concernés inscrites dans les plans d'action de développement durable des MO.</p> <p>Accompagner les MO dans leurs démarches pour favoriser l'adoption d'actions visant les personnes handicapées.</p>

DOMAINE	OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE	SUITES À DONNER
<b>ACCÈS À L'INFORMATION</b>	Inaccessibilité de l'information sur les sites Web et l'intranet du Ministère	<p>Poursuivre l'application intégrale des normes gouvernementales sur l'accessibilité du Web</p> <p>Fournir aux employés du Ministère les outils nécessaires afin qu'ils puissent appliquer les normes gouvernementales sur l'accessibilité du Web</p>	<p>Mettre en œuvre des mesures transitoires (mesures d'accommodement) en attendant l'application intégrale des normes.</p> <p>Procéder à l'application intégrale des normes d'accessibilité.</p>	<p>Conformité aux règles transitoires de tous les nouveaux documents déposés dans les sites Web, extranet et intranet</p> <p>Conformité à l'ensemble des normes de tous les nouveaux documents déposés dans les sites Web, extranet et intranet</p> <p>Application intégrale des normes d'accessibilité aux nouveaux sites Web</p>	<p>Le Ministère souscrit à l'objectif des trois standards gouvernementaux d'accessibilité du Web. Toutefois, les versions actuelles de nos sites ne respectent que les exigences minimales du standard sur l'accessibilité d'un site Web.</p> <p>Certaines mesures transitoires en vigueur depuis le 22 avril 2014 augmentent l'accessibilité de nos documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le contenu des nouveaux documents Word ou Excel est formulé de façon compréhensible pour les personnes auxquelles il est destiné et structuré de façon à faciliter la navigation;</li> <li>→ L'usage de tableaux complexes de données est évité dans la mesure du possible;</li> <li>→ Les images, les graphiques et les diagrammes sont utilisés judicieusement, lorsqu'ils sont nécessaires.</li> </ul> <p>Pour les nouveaux documents PDF, les métadonnées nécessaires sont fournies (titres, auteur du document, dernière date de mise à jour et résumé). Le Ministère offre également de l'assistance si des difficultés sont éprouvées avec les nouveaux formulaires non dynamiques au format Word ou PDF.</p> <p>À l'automne 2016, un membre de l'équipe d'édition a suivi un cours de perfectionnement sur l'accessibilité des documents téléchargeables dans Adobe InDesign.</p> <p>Au cours de la période 2016-2017, aucune plainte n'a été déposée par des personnes handicapées à la Direction des renseignements, de l'accès à l'information et des plaintes sur la qualité des services.</p>	<p>Poursuivre la mise en œuvre des actions retenues par le COMEX en novembre 2013, notamment par le biais de la refonte du site Web ministériel. Celle-ci prévoit l'application intégrale des normes d'accessibilité. Il en sera de même pour l'intranet lorsqu'il sera question de sa refonte, pour tout nouvel extranet ainsi que pour tout nouveau site Web promotionnel.</p> <p>Consulter les unités administratives concernées pour connaître les mesures d'accommodement mises en place pour favoriser l'accès des personnes handicapées aux documents et aux services offerts au public.</p>

			Bonifier et faire connaître la section intranet portant sur l'accessibilité du Web.	Manchette publiée	Mise en ligne d'une manchette promouvant le <i>Guide d'écriture Web</i> , le 16 février 2017. Écrire en tenant compte de la clientèle visée assure une meilleure compréhension des contenus par l'internaute.	Promouvoir la consultation du Guide de diffusion des contenus sur le site Web ministériel, qui réfère entre autres au Guide d'écriture Web, aux gabarits Word accessibles et au formulaire de métadonnées.
			Faire connaître aux employés les gabarits Word accessibles déposés dans l'intranet.	Manchette publiée	Mise en ligne d'une manchette annonçant la mise à jour de trois gabarits Word accessibles, le 11 avril 2016.	Inviter les directions clientes à utiliser ces gabarits et à remplir le formulaire de métadonnées pour les contenus à diffuser sur le site Web ministériel.

DOMAINE	OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE	SUITES À DONNER
<b>ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE</b>	Difficulté d'accès à certains bureaux du Ministère	Diminuer les obstacles à l'accessibilité physique des bureaux et des points de service du Ministère	Pour l'année en cours, la Direction des contrats et des ressources matérielles (DCRM) mettra en œuvre un projet global de réorganisation des espaces à l'édifice Marie Guyart. Dans le cadre de cet exercice qui se déroulera en continu, la DCRM s'assurera que les aménagements réalisés répondront aux normes d'accessibilité universelle.	Réaménagements réalisés en partie et espaces mis aux normes	Au 31 mars 2017, l'analyse du projet global de réaménagement de l'édifice Marie-Guyart est toujours en cours. La DCRM travaille différents scénarios d'aménagement et propositions de plans et s'assure du respect des normes d'accessibilité. Les réaménagements se concrétiseront au cours de l'exercice 2017-2018.	Continuer les démarches entreprises afin de s'assurer que les aménagements soient faits pour permettre la réduction des obstacles et favoriser l'accès aux locaux du Ministère. Cette mesure devrait être conservée dans le prochain plan.
	Non-conformité de certains postes de travail	Adapter le poste de travail des personnes handicapées	Continuer de faire la promotion de ADAPTE (outil interactif d'adaptation des postes de travail) et de l'accompagnement offert par la DGRH, notamment lors des sessions d'accueil ministériel et auprès des gestionnaires.	Nombre de postes de travail adaptés pour les personnes handicapées	Aucune demande d'adaptation de poste de travail n'a été adressée à la DGRH au cours de l'année 2016-2017 par une personne handicapée.	Poursuivre l'accompagnement offert par la DGRH en ce qui a trait à l'adaptation des postes de travail dont ceux des personnes handicapées.

DOMAINE	OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES RETENUES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION DE LA MESURE	SUITES À DONNER
<b>SERVICES AUX CITOYENS</b>	Méconnaissance du personnel à l'égard des impacts sur les personnes handicapées qui peuvent découler de l'élaboration ou de la révision de lois, de politiques, de programmes et de services visant l'ensemble de la population	Sensibiliser le personnel qui élabore et révisé les lois, politiques, programmes et services aux obstacles auxquels les personnes handicapées sont susceptibles d'être confrontées	Faire connaître la clause d'impact et outiller le personnel concerné.	Diffusion d'une manchette et des outils existants à cet effet	Un envoi personnalisé comprenant l'information liée à la clause d'impact et le guide de soutien a été fait aux sous-ministres adjoints de tous les secteurs du Ministère en avril 2016.	Le guide de soutien pourrait faire l'objet d'une manchette intranet afin de sensibiliser de nouveau le personnel concerné au cours de l'année 2017-2018.



*Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques*

Québec 